

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
2026/004**

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
10	5	7
Date de la convocation		
27 février 2026		

Séance du 05 mars 2026

L'an Deux mil vingt six

Et le 05 mars

À 9 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en 2<sup>ème</sup> séance suite au défaut de quorum à la 1<sup>ère</sup> séance, sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. QUÉRET Jean-Louis, Maire,-----

Date d'affichage

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, (Adjoints), COMPÉRAT Jean-Raymond, PRÉVOST Yvette

**Absents ayant donné pouvoir :**

CHICON Pierre donne pouvoir à PRÉVOST Yvette

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

**Absents non excusés :** GARAULT Jean-Claude, LEMEITER Nathalie, MAIO Max

<b>Objet :</b> Maintien semaine de 4 jours
--

**Secrétaire de séance :** SEILLIÉBERT Christophe

*M. le Maire rappelle que par délibération du 08/06/2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours puis l'a maintenu par délibération du 16/12/2021.*

*A compter de la rentrée scolaire 2026, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.*

*Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.*

*Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :*

Jours d'école :                    **lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
Horaires :                        **Maternelle :                    8h35 / 11h35 et 13h20 / 16h20**  
     **Elémentaire :                8h40 / 11h40 et 13h25 / 16h25**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VOTE** le maintien de la semaine de 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école :                    **lundi, mardi, jeudi et vendredi**  
Horaires :                        **Maternelle :                    8h35 / 11h35 et 13h20 / 16h20**  
     **Elémentaire :                8h40 / 11h40 et 13h25 / 16h25**

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

